

*Recours au Règlement—M. Lewis*

**M. le Président:** J'ai écouté très attentivement les propos du secrétaire parlementaire notamment si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage. Je tiendrai compte des termes qu'il a choisis très soigneusement, mais je lui demanderais de faire fort attention en continuant.

**M. Lewis:** Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiendrai compte de votre remarque.

Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons rien contre la présentation légitime de pétitions. Je tiens toutefois à signaler qu'au mois de février, on a consacré une heure et demie à la présentation de pétitions. Depuis le début de cette législature, le 1<sup>er</sup> octobre, près de sept heures de temps ont été consacrées à ce système. Le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique peut difficilement se plaindre de ne pas avoir assez de temps pour le débat alors que l'on perd du temps de cette façon.

Le fait de retarder la présentation de pétitions pour donner l'impression que le problème se pose depuis longtemps est une vile astuce politique. C'est de la blague et de la pure invention dans le dessein d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Je trouve par ailleurs que le fait pour le député qui a fait certifier les pétitions de les distribuer pour donner l'impression qu'un problème est répandu, constitue également un subterfuge politique; c'est de la frime, c'est une mascarade et c'est une tentative d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Les députés néo-démocrates jouent les saintes nitouches mais ils sont capables de tout pour arriver à leurs fins. Le droit des pétitionnaires ne représente rien à leurs yeux. Ils se fichent pas mal des droits du Parlement. Ils ne tiennent pas compte du tout de la réputation de leurs collègues qui présentent des pétitions. J'exhorte la présidence à examiner la question et à mettre un terme à ce que je considère comme un abus pur et simple.

Je voudrais que la présidence décrète qu'à l'avenir, les pétitions devront être présentées dans certains délais par le député qui s'est chargé de les faire certifier. Je recommande à Votre Honneur de demander au comité des élections, des privilèges et de la procédure d'examiner la question pour préserver les droits des pétitionnaires à ce que leurs pétitions soient présentées dans des délais raisonnables à la Couronne et au Parlement, au lieu de voir le Nouveau parti démocratique les utiliser à de basses fins politiques.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, pour résumer, selon le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, les députés des trois partis ont utilisé depuis le 1<sup>er</sup> octobre sept heures au total pour présenter des pétitions. On aurait dit à l'entendre que c'était beaucoup. Si le gouvernement se préoccupe tant du temps qu'il faut consacrer aux mesures d'initiative ministérielle, il aurait pu rappeler la Chambre en septembre. Sept heures en autant de mois, c'est relativement peu. Je ne pense pas que le secrétaire parlementaire ait raison sur ce point.

Les députés de l'opposition ont lieu de se plaindre du gouvernement, et je voudrais citer un exemple. Nous attendons quelque fois très longtemps pour recevoir des réponses du secrétaire parlementaire à des questions que nous avons mises au

*Feuilleton.* Pourtant, nous nous sommes gardés de demander tous les jours quand on allait répondre à une question. Nous n'avons pas gaspillé le temps de la Chambre à cela. C'est un droit légitime des députés de l'opposition de demander quand le secrétaire parlementaire va finalement répondre à une question donnée.

Quant à la question soulevée par le secrétaire parlementaire et au fait qu'il ait rappelé que j'avais pris la parole de nombreuses occasions, dans mon cas particulier, l'une de mes pétitions a été approuvée en janvier et cela m'a pris environ deux mois pour la présenter. Il doit également se rendre compte que dans ma circonscription très peu peuplée, plus de 1 000 personnes m'ont écrit à propos de cette question, et pas en une seule fois, mais dans de multiples documents où figurent deux, trois, cinq ou dix noms.

Ce n'était donc pas une pétition que j'ai fait circuler le 1<sup>er</sup> novembre et que j'ai présentée à la Chambre le 6 novembre. A vrai dire, les gens continuent à m'écrire, à signer des pétitions et à exprimer leurs doléances à l'égard du gouvernement. Si nous avions utilisé les sondages Gallup, ils auraient révélé, je pense, un mécontentement à l'égard du gouvernement qui augmente à mesure que le temps passe. Les gens qui votaient autrefois pour les conservateurs et qui se préoccupent de ces questions sont ceux qui nous appuient maintenant et nous écrivent.

Le gouvernement s'inquiète légitimement que nous ne présentions pas de pétitions immédiatement et je le comprends. Cependant, à mon avis, nos pétitionnaires voudraient que nous présentions les pétitions d'une manière aussi efficace que possible. Les personnes qui les ont signées comprennent très bien que, comme j'aurais pu le faire aujourd'hui au nom de Churchill, Pikwitonei, Flin Flon et the Pas, au Manitoba, je retarderai d'une semaine ou deux, ou peut-être même plus la présentation de pétitions portant sur une doléance particulière à l'égard du gouvernement pour y associer des résidents de certaines de ces collectivités et d'autres localités.

Dans le cas du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques, plus de 1 200 personnes de ma seule circonscription ont signé des pétitions. Elles les ont signées le 6 novembre, le 15 décembre, et au mois de janvier. Certaines en signent d'autres encore aujourd'hui et je continuerai de les présenter à la Chambre. Ce projet de loi est toujours à l'étude. Il aura franchi très bientôt l'étape du rapport et il nous sera renvoyé pour la troisième lecture. Puisqu'il est toujours en cours d'adoption, nous avons le droit de présenter des pétitions à son sujet.

• (1130)

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a parlé également d'une certaine habitude qui consiste à faire circuler des pétitions. Le député qui a reçu la pétition se charge de la faire certifier, mais il peut demander à un collègue de la présenter à la Chambre à sa place. Je l'ai déjà fait moi-même, monsieur le Président, et je ne trouve rien de mal à cette pratique. J'ai déjà présenté des pétitions qui ne venaient pas de ma circonscription, mais du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres régions qui ne sont pas représentées par des députés néo-démocrates actuellement...